

## DELIBERATION DU BUREAU 2019 n°33

### SERVICES PUBLICS

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2019, sur convocation du Président en date du 08 novembre 2019.

**Présents(es)** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, J. BOCANEGRA, R. SILLAIRE, G. LIOUVILLE, O. HEYOB, J.L. STAROSSE, C. ASSFELD LAMAZE, L. GUYOT, R. ARNOULD, C. THERMINOT, D. PICARD, Ph. HENNEBERT

**Excuses**: J.L. CLAUDON, K. JUVEN, P. MONALDESCHI, E. PAYEUR

#### **BU2019-33 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - SCHEMA DE MUTUALISATION – FORMATION DU PERSONNEL**

**Dans le cadre du schéma de mutualisation, la CC2T s'est rapprochée de la ville de TOUL au sujet de la mutualisation de la formation « technicien compétent des chapiteaux tentes et structures »  
Il est proposé que cette action soit mutualisée à l'échelle de la CC2T pour un prix unique correspondant à la formation de 10 agents et pour des prestations bien précises.**

---

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2010-1563 portant Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 qui officialise le principe de mutualisation des services entre communes et intercommunalités, qu'ils s'agissent de services fonctionnels ou de services opérationnels, hors transferts de compétences,  
Attendu que le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Terres Toulouises s'inscrit dans un processus de rationalisation des besoins et des ressources ;

La mutualisation apparaît comme un levier pour :

- Renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action publique au service des usagers à l'échelle du territoire et dans l'esprit du projet de territoire.
- Renforcer l'intégration intercommunale tout en garantissant aux communes leur rôle d'acteurs de proximité.
- Conforter le couple communes/EPCI au regard des enjeux de recomposition des territoires dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale et du développement de futurs partenariats.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de Communes Terres Toulouises s'est rapprochée de la Société Bureau de Vérification des Chapiteaux, Tentes et Structures, pour ce qui concerne la formation « **Technicien compétent des chapiteaux tentes et structures** »

En effet, les agents de la Communauté de communes et des communes partenaires, doivent être habilités et suivre une formation régulière pour installer les matériels de la collectivité, tentes, chapiteaux et autres structures.

Jusqu'à présent, les agents devaient se rendre à MERVILLE (59), pour suivre cette formation. Outre l'aspect financier induit, il était difficile de pouvoir organiser une session pour nos seuls agents.

Il a été proposé que cette action de formation soit mutualisée à l'échelle de la CC2T pour un prix unique correspondant à la formation attendue.

En conséquence, cette formation sera assurée sur le site des services techniques de la Communauté de Communes Terres Toulaises à ECROUVES, pour 10 agents dont une personne de la ville de TOUL.

La Communauté de Communes Terres Toulaises est chargée de :

- Procéder à la planification et à la commande de la formation « **Technicien compétent des chapiteaux tentes et structures** », organisée les 5 et 6 novembre 2019, sur le site des Services Techniques à 54 200 ECROUVES.
  - o La formation est prévue pour 10 agents, pour un coût HT de 3 700.00 € pour 2 journées de formation
  - o Les frais de transport, hébergement et restauration du formateur correspondent à la somme de 570.00 € HT
    - **Soit un total HT de 4 270.00 €**
- La CC2T fournit un chapiteau, dont l'utilisation est agréée à la suite du rapport de VERITAS, pour la réalisation des actions de formation
- Chaque collectivité s'engage à fournir les Equipements de Protection Individuelle adéquats aux agents pour suivre la formation
- Le Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures fournit les supports pédagogiques de la formation « **Technicien compétent des chapiteaux tentes et structures** »

La Commune partenaire s'engage à :

- Confirmer l'inscription d'un agent de la ville, à la formation, « **Technicien compétent des chapiteaux tentes et structures** », organisée les 5 et 6 novembre 2019 sur le site des Services Techniques de la Communauté de Communes Terres Toulaises à ECROUVES,
- Régler **une participation financière de 427.00 €** à la Communauté de Communes Terres Toulaises, pour la participation d'un agent à la formation citée supra, **correspondant à 10 % du prix total HT.**

Attendu que les rapports entre communes, EPCI et autres tiers se règlent par voie de convention,

Attendu que la ville de Toul, intéressée par cette formation recevra prochainement une proposition de convention, reprenant les modalités financières et techniques précisées ci-dessus,

**En conséquence, il est proposé au Bureau de :**

- **Signer la convention à intervenir avec la ville de TOUL, commune partenaire**
- **Valider le prix de la participation financière de TOUL à 427.00 € HT**
- **Préciser que la formation du personnel interviendra sur le site de la CC2T à ECROUVES.**
- **S'engager à inscrire la recette au budget de référence.**

Délibération adoptée à l'unanimité